

Madame, Monsieur, le président

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc vous joint les modalités de déroulement des **championnats départementaux individuels salle 2017**. Les listes des tireurs qualifiés pour ces championnats vous seront envoyées les jours suivants la dernière compétition qualificative enregistrée à la FFTA et sur le site du comité [www.cd-arc71.fr](http://www.cd-arc71.fr).

Le **X71 Jeunes** se déroulera à AUTUN le **22 Janvier 2017**. **Deux compétitions qualificatives** sont nécessaires pour pouvoir prétendre se sélectionner au X71. Les phases qualificatives seront en rythme AB-CD. Les **Cadets et Juniors** classique et poulie tireront sur **trispots verticaux de Ø40** pour les phases qualificatives et finales. Les **Benjamins et Minimes** classique tireront sur **blason unique de Ø60** pour les phases qualificatives et sur **trispots verticaux de Ø60** pour les phases finales. Les **Arcs Nu Cadet** tireront sur **blason unique de Ø60** pour les phases qualificatives et finales. Les archers au-delà du « cut » (9°; 10° etc) feront un match contre les derniers du «cut» pour éventuellement se qualifier pour les phases finales (*mode compétitions internationales*). Pour les duels (set ou points), le règlement français ou international en vigueur ce jour là sera appliqué. La date limite de qualification au championnat sera le 08 janvier 2017. Pour plus de renseignements, le mandat vous sera envoyé par le club organisateur. **La désignation sur la liste vaut inscription d'office**, envoyez les désistements au plus tard le 15 janvier 2017 au club organisateur et à moi-même afin que le Comité puisse faire un repêchage.

Le **X71 Adultes et vétérans** aura lieu à Paray-Le-Monial le **29 janvier 2017**. **Trois compétitions qualificatives** sont nécessaires pour pouvoir prétendre se sélectionner au X71 sauf pour les arbitres où deux compétitions qualificatives suffisent. La répartition des archers sélectionnés par catégorie vous sera envoyée début décembre. Pour l'ensemble de la compétition, **les classiques et poulies** tireront sur **trispots verticaux de Ø 40**. Les **Arcs Nu scratch** tireront sur blason unique de 40. La date limite de qualification au championnat sera le 15 janvier 2017. Les archers au-delà du « cut » (9°; 10° etc) feront un match contre les derniers du «cut» pour éventuellement se qualifier pour les phases finales (*mode compétitions internationales*). Pour les duels (set ou points), le règlement français ou international en vigueur ce jour là sera appliqué. Pour plus de renseignements, le mandat vous sera envoyé par le club organisateur. **La désignation sur la liste vaut inscription d'office**, envoyez les désistements au plus tard le 22 janvier 2017 au club organisateur et à moi-même afin que le Comité puisse faire un repêchage.

Merci d'avance et nous souhaitons bonne chance à toutes et à tous les participants.

COMITE DEPARTEMENTAL  
DE SAONE ET LOIRE DE TIR A L'ARC  
Commission Sportive  
Vincent MARICHY  
Route de Chassigny cidex 1517 71260 PERONNE  
☎ 06 82 23 12 89  
Mail : [marichy.vincent@orange.fr](mailto:marichy.vincent@orange.fr)  
Site : [www.arc-71.fr](http://www.arc-71.fr)

